

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIGSDORF

du Jeudi 23 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 10 juillet 2026 s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme Doris BRUGGER, Maire.

La convocation a été affichée le 10 juillet 2026

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 5 Juin 2026
- 3) Renouvellement location de terrain
- 4) Présentation des nouveaux partenaires de la chasse et approbation
- 5) ONF – Mise en place de la facturation électronique
- 6) Bois d'affouage
- 7) Présentation et mise en place d'une convention avec l'Association Foncière
- 8) Demande de subvention
- 9) Divers

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, RITTY Yolande, KAUFFMANN Nicolas, HENGY Martine, SCHOFFIT Paul, GAUTREAU Betty, BLIND Virginie, HENGY Sébastien, ANTONY Thomas

Absente excusée : BRUGGER Linda (a transmis pouvoir à BRUGGER Doris)

Mme Doris BRUGGER, Maire, ouvre la séance à 19h00 et indique que le quorum est atteint.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal délibèrent et décident, à l'unanimité des membres présents et représentés, de désigner Mme Martine FOLZER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 Juin 2026.

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 5 juin 2026 à l'assemblée.

Cette lecture ne soulevant aucune objection, le procès-verbal est adopté, à l'unanimité des membres présents et représentés dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

3. Renouvellement location de terrain

Délibération 3/0726

Dans un courrier du 2 Juin 2026, l'Union Touristique des Amis de la Nature présidée par Monsieur STRIK, demande le renouvellement de la convention de concession du terrain pour un parking en parcelle 21 de la forêt communale de Ligsdorf la concession actuelle arrivant à son terme le 30 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De renouveler à titre précaire et révocable la concession de terrain pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} octobre 2026 pour un montant de 80 euros par an
- D'autoriser Mme Le Maire à produire et signer le nouveau contrat

Dans un courrier du 22 Juin 2026, Monsieur MEISTER Bernard demande le renouvellement de la convention de concession du terrain cadastré section 7 parcelle 149 pour le compte de Monsieur Maxime WALTER : la concession actuelle arrivant à son terme le 30 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés

- De renouveler à titre précaire et révocable la concession de terrain, pour le compte de M WALTER Maxime, pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} octobre 2026 pour un montant de 100 euros par an
- D'autoriser Mme Le Maire à produire et signer le nouveau contrat.

4. Présentation des nouveaux partenaires de chasse et approbation

Délibération 4/0726

Après examen des candidatures déposées en vue de devenir partenaire de chasse sur le territoire de la commune de Ligsdorf, il est constaté que les dossiers remplissent les conditions requises.

Un avis favorable a été émis par la commission consultative de la chasse en date du 7 juillet 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver l'intégration des nouveaux partenaires de chasse suivants :
 - M NUSSBAUMER David
 - M STEHLIN Mike
- D'autoriser Mme Le Maire ou son représentant à signer l'agrément de permissionnaire.

5. ONF – Mise en place de la facturation électronique

Délibération 5/0726

Mme Le Maire explique que dans le cadre de la dématérialisation de la facturation électronique, il est possible de confier à l'Office National des Forêts (ONF) un mandat permettant l'établissement et l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées dans le cadre des ventes simples. Ce mandat n'inclut pas l'encaissement des recettes, qui demeure de la compétence du comptable public.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la convention de mandat de facturation, qui prendra effet à sa signature par les deux parties et restera valable jusqu'au renouvellement du conseil municipal, sauf révocation par délibération.

Il autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

6. Bois d'affouage

Délibération 6/0726

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il pourrait être opportun de réexaminer le prix de l'affouage, le tarif actuel étant inférieur au tarif du marché.

Elle rappelle que le bois d'affouage constitue un service que la commune rend à ses habitants.

Le coût de revient actuel est 69.72€ TTC, (façonnage : 43.98€ ; mise en bord de chemin : 10.02€ ; exploitation : 13.20€ ; honoraires 2.52€) et le stère est vendu 60€ par la commune

Le technicien forestier recommande également de réduire le nombre de stères proposés, afin d'adapter l'offre aux conditions actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De maintenir le nombre de stères de bois d'affouage pouvant être commandé à 10 stères
- De réviser le prix du bois comme suit :
 - 65 euros le stère de bois d'affouage (dans la limite de 10 stères)
 - 75 euros le stère hors affouage, tva en sus

7. Présentation et mise en place d'une convention avec l'Association Foncière Délibération 7/0726

Mme Le Maire indique que les chemins communaux : Chemin du Neufeld, Chemin du Bosquet et Chemin d'Ollen, nécessitent des travaux de réfection.

Les membres de l'Association Foncière ont fait part de leur volonté de prendre en charge la réalisation de ces travaux.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et l'Association Foncière afin de définir les conditions de cette prise en charge ainsi que les modalités financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le principe de la conclusion d'une convention entre l'Association Foncière et la commune de Ligsdorf, relative au financement des travaux de réfection des chemins
- D'autoriser, Mme Le Maire, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution

8. Demande de subvention

Délibération 8/0726

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire de demandes de subvention émanant de l'association régionale d'aide aux personnes en situation de handicap ainsi que de l'AFM-Téléthon. Le conseil municipal prend connaissance de ces sollicitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'accorder une subvention de 100 euros à l'ARAHM.
- De ne pas donner une suite favorable à l'AMF-Téléthon, les élus souhaitant privilégier le soutien aux associations locales.

9. Divers

- Mme Le Maire présente les permis de construire déposés en Mairie
 - DP KNÜSEL Alice : Installation d'une fenêtre de toit et changement de tuiles : Avis favorable
 - DP WIPF Jean Marc : Création d'un abri attenant à la maison : En cours d'instruction
 - DP KNÜSEL Alice : Construction râtelier à foin pour les chevaux : Avis favorable
- M KAUFFMANN Nicolas, adjoint au maire, présente le projet de « village des Yourtes Mongoles à Courtavon » porté par le docteur DARAMBAZAR. Le projet vise à renforcer l'attractivité touristique et de valoriser le plan d'eau de Courtavon.
Le syndicat intercommunal du Plan d'Eau de Courtavon est chargé de proposer un terrain qui sera mis à disposition dans le cadre d'un contrat de location.
- Le service eau et assainissement de la ComCom Sundgau a informé les habitants que l'eau du réseau n'est actuellement plus potable en raison d'une concentration d'arsenic supérieure aux normes en vigueur.
- Nous avons repris contact avec les services de Google afin de signaler des anomalies dans la mise à jour des nouvelles adresses. En effet, tous les changements n'apparaissent pas encore dans Google Maps.
- La société en charge de la maintenance des feux tricolores a été contacté. Il en effet été constaté que les vélos, les motos et les tracteurs tondeuses ne sont pas détectés par le radar du feu dans la rue des Seigneurs. Une intervention de la société est attendue afin de vérifier le dispositif.
- Un recensement de la population aura lieu en 2027. La commune est à la recherche d'une

- personne volontaire pour assurer les fonctions d'agent recenseur. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie.
- Journée citoyenne du 19 septembre 2026 : différents ateliers de travail ont été proposés
- En partenariat avec la ComCom Sundgau, Territoire d'Énergie Alsace propose aux communes un accompagnement en matière de maîtrise de l'énergie et de réduction des consommations énergétiques.

Afin d'identifier des pistes d'amélioration permettant de mieux maîtriser les dépenses énergétiques du bâtiment de la mairie, un rendez-vous a été pris avec un représentant de TEA le mardi 28 juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 21h13.

Fait à LIGSDORF, le 24 Septembre 2026
Le Maire, Doris BRUGGER



Publié sur le site de la commune le : 29.09.2026

La secrétaire de séance, Martine FOLZER